

- Habillement

Tutorat en entreprise

CCPI

NIVEAU DE QUALIFICATION

Sans niveau

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT

25/03/2024

N° DE FICHE

RS5949



Missions

Cette certification constituera pour son titulaire un avantage pour se positionner sur un marché du travail reconnaissant de plus en plus les compétences acquises et les certifications. En l'occurrence pour cette certification, sa capacité à préparer l'arrivée et accueillir un collaborateur, de contribuer à l'acquisition de savoir-faire professionnels, de mettre en œuvre son accompagnement mais aussi de participer à l'évaluation du suivi de la formation de ce collaborateur.

CERTIFICATEURS

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement

CONVENTION COLLECTIVE

1483 Convention collective nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Publics éligible au contrat de professionnalisation
- Demandeurs d'emploi

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (VAE)

- Préparer l'arrivée et accueillir le tuteuré
- - Il intègre la mission de tutorat et le cadre de celle-ci, pour déployer au mieux son rôle de tuteur auprès du collaborateur tuteuré,
- - Il vérifie les compétences attendues du tuteuré et le poste de travail qui lui est confié,
- - Il identifie tout renseignement lui étant utile quant au profil du tuteuré,
- - Il prépare les informations à communiquer et des documents sur l'entreprise et le poste de travail,
- - Il organise des rencontres avec des personnes de son équipe, et des autres services si besoin est,
- - Il accueille le collaborateur et l'accompagne dans sa prise de poste en intégrant toutes les relations internes voire externes (si organisme de formation) - L'environnement de l'entreprise est autant important que l'environnement de travail,
- - Il précise les objectifs du travail au tuteuré tout comme les facteurs clés de succès du poste de travail à tenir.
- Contribuer à l'acquisition de compétences professionnelles
- - Il met en cohérence le projet en entreprise avec les objectifs du parcours de formation
- - Il communique avec le(s) manager(s), les services supports, le service RH et l'organisme de formation le cas échéant, si présent dans le parcours,
- - Il signale tout écart entre le projet en entreprise du tuteuré et les objectifs du parcours de formation prévu en interne et/ou en externe,
- - Il décrit les missions et les tâches à réaliser,
- - Le parcours de formation / d'apprentissage qu'il déploie doit être logique et progressif en tenant compte des impératifs d'organisation et de performance de l'entreprise,
- - Il transmet des compétences (savoirs, savoir-faire et savoir-être) en respectant une progression dans l'apprentissage et en adéquation avec les activités et situations professionnelles du poste tenu.
- Mettre en œuvre l'accompagnement du tuteuré
- - Il organise un parcours de professionnalisation en identifiant bien le rôle de chacun, et l'actualise en fonction des évolutions,
- - Il utilise les méthodes et outils internes et externes (organisme de formation),
- - Il prépare des séances de formation au poste de travail,
- - Il met en œuvre et adapte le parcours de professionnalisation en lien avec les parties prenantes et en tenant compte des acquis du tuteuré,

- - Il estime le potentiel, ou capacités d'apprentissage, du tuteuré,
- - Il gère les contraintes d'organisation, de planification et la hiérarchisation des activités,
- - Il fait valider le déploiement de l'accompagnement.
- Participer à l'évaluation du suivi de la formation
- - Il renseigne les documents d'évaluation, les livrets d'entretien (rencontres, entretiens réflexifs, ...) et communique avec les parties prenantes régulièrement,
- - Il réalise des évaluations et contrôle du niveau des acquis tout au long du parcours de professionnalisation,
- - Il évalue tout au long du parcours de professionnalisation du tuteuré ses compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être,
- - Il identifie toute difficulté de compréhension et d'apprentissage rencontrée par le tuteuré et propose des actions correctives / d'amélioration,
- - Les évaluations et le plan d'action du tuteuré réalisés par le tuteur sont échangés lors d'un bilan de fin de parcours avec différentes parties prenantes,
- - Il renseigne en tout ou partie un dossier de suivi et d'évaluation du tuteuré.

Modalités d'évaluation

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de la certification sont évaluées par une commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel de certification. Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : évaluation en situation de travail, réelle ou simulée, complétée si besoin par des évaluations sous forme de tests ou épreuves, écrits ou oraux.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

<https://www.francecompetences.fr/wp-json/api/v1/activity/export/22450/354105>